

Projet d'arrêté ministériel du ... (date) modifiant l'arrêté ministériel du 23 février 2023 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023 relatif aux aides à l'installation et aux investissements concernant les secteurs agricole, aquacole et horticole, ainsi que les coopératives et autres entreprises dans la première transformation et commercialisation dans le secteur agro-alimentaire et sylvicole

Le Ministre de l'Agriculture,

Vu le règlement (UE) n° 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) n° 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) n° 1305/2013 et (UE) n° 1307/2013 ;

Vu le règlement (UE) n° 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 relatif au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune et abrogeant le règlement (UE) n° 1306/2013 ;

Vu le règlement d'exécution (UE) n° 2022/128 de la Commission du 21 décembre 2021 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 2021/2116 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les organismes payeurs et autres entités, la gestion financière, l'apurement des comptes, les contrôles, les garanties et la transparence ;

Vu le Code wallon de l'Agriculture, les articles D.4, D.242 alinéas 1^{er} et 2, D.243, D.245 à 249 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023 relatif aux aides à l'installation et aux investissements concernant les secteurs agricole, aquacole et horticole, ainsi que les coopératives et autres entreprises dans la première transformation et commercialisation dans le secteur agro-alimentaire et sylvicole, les articles 8, alinéa 1^{er}, 13, alinéa 6, 14, 15, 16, alinéa 5, 17, 18, 21, 22, 23, § 1^{er}, alinéa 5 et 24 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 février 2023 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023 relatif aux aides à l'installation et aux investissements concernant les secteurs agricole, aquacole et horticole, ainsi que les coopératives et autres entreprises dans la première transformation et commercialisation dans le secteur agro-alimentaire et sylvicole ;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 16 octobre 2023 ;

Vu le rapport du 1^{er} décembre 2023 établi conformément à l'article 3, 2°, du décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les

femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales ;

Vu l'accord du Ministre du budget, donné le 6 décembre 2023 ;

Vu la concertation entre les Gouvernements régionaux et l'Autorité fédérale, intervenue le 14 décembre 2023 ;

Vu l'avis xxxxx/x du Conseil d'État, donné le... **(date)**, en application de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 1^o des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;

ARRÊTE :

Article 1^{er}. Dans l'article 3, § 3, de l'arrêté ministériel du 23 février 2023 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023 relatif aux aides à l'installation et aux investissements concernant les secteurs agricole, aquacole et horticole, ainsi que les coopératives et autres entreprises dans la première transformation et commercialisation dans le secteur agro-alimentaire et sylvicole, les modifications suivantes sont apportées :

1^o dans l'alinéa 4, le mot « limitée » est remplacé par le mot « limité » ;

2^o il est complété par un alinéa rédigé comme suit :

« L'achat de bâtiment n'est pas admissible entre membre d'un même partenaire au sens de l'article 2, alinéa 1^{er}, 2^o de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023 relatif aux notions communes aux interventions et aides de la politique agricole commune et à la conditionnalité. ».

Art. 2. Dans le même arrêté, il est inséré un article 3/1 rédigé comme suit :

« En application de l'article 13, alinéa 6, de l'article 16, alinéa 5 et de l'article 23, § 1^{er}, alinéa 5, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023, les types de documents acceptés pour déterminer les parts dans l'activité du partenaire sont les suivants :

1^o un acte constitutif enregistré ou publié au Moniteur belge ;

2^o une convention de reprise enregistrée ;

3^o une convention d'association enregistrée ;

4^o une convention de répartition de droits d'usage enregistrée ;

5^o le registre des parts enregistré.

Pour l'application de l'alinéa 1^{er}, l'enregistrement est réalisé auprès de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale.

Art. 3. Dans les articles 4, 6, 10, 11 et 14 du même arrêté, les mots « à l'annexe 3 » sont chaque fois remplacés par les mots « à l'annexe 3 et à l'annexe 5 ».

Art. 4. À l'article 5, du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1^o au § 2, 2^o, le mot « naturelle » est remplacé par le mot « naturelles » ;

2^o au § 2, 4^o, les mots « la superficie déclarée » sont remplacés par les mots « une superficie est déclarée, conformément à l'article 9 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023 relatif aux notions communes aux interventions et aides de la politique agricole commune et à la conditionnalité, et que celle-ci » ;

3^o le § 2, 8^o est complété par les mots « et à l'annexe 5 » ;

4^o le § 2, 9^o est complété par les mots « et à l'annexe 5 » ;

5^o au § 2, 11^o, le mot « égale » est remplacé par le mot « égal » ;

6° dans le § 3, alinéa 2, le mot « de » est chaque fois inséré entre les mots « le nombre » et les mots « membres admissibles » ;

7° le § 4 est complété par un alinéa rédigé comme suit :

« L'alinéa 1^{er} n'est pas applicable dans le cadre des investissements qui concernent des clôtures destinées à protéger un élevage porcin de la peste porcine africaine. ».

Art. 5. Dans l'article 6, § 1^{er}, 2°, du même arrêté, le mot « naturelle » est remplacé par le mot naturelles ».

Art. 6. A l'article 7, du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1° à l'alinéa 1^{er}, les mots « article 18 » sont remplacés par les mots « article 17 » ;

2° l'article est complété par un alinéa rédigé comme suit :

« Pour chaque investissement listé conformément à l'alinéa 1^{er}, les documents nécessaires à leur admissibilité sont précisés parmi les documents suivants :

1° une étude hydrologique à l'échelle du bassin versant faite à la demande des communes concernées par des problèmes d'écoulement et réalisée par l'administration, par les services techniques provinciaux, par un bureau d'étude en hydrologie ou par une intercommunale ;

2° un document attestant de la présence d'un axe de concentration du ruissellement ;

3° le permis d'urbanisme afférent à l'investissement ;

4° l'étude de dimensionnement qui détermine notamment la capacité de rétention de l'investissement réalisée par un expert ou un bureau d'étude compétent dans les activités d'ingénierie et de conseils techniques. »

Art. 7. Dans l'article 8, alinéa 1^{er}, du même arrêté, le mot « le » est remplacé par les mots « En application de l'article 18 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2023, le ».

Art. 8. À l'article 12, § 1^{er}, du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

a) le 1° est remplacé par ce qui suit : « 1° l'exploitation se situe en zone rurale ou en zone semi-rurale ; » ;

b) le 2° est remplacé par ce qui suit : « 2° la taille de l'entreprise : l'entreprise est une micro, petite ou moyenne entreprise ; » ;

c) le 3° est remplacé par ce qui suit : « 3° l'ancienneté de l'entreprise ; » ;

d) le 4° est remplacé par ce qui suit : « 4° la performance environnementale de l'investissement : l'exploitation répond aux exigences environnementales et à limiter son impact sur l'environnement ; » ;

e) il est inséré un 5° rédigé comme suit : « 5° l'innovation : l'investissement permet la mise en place de nouvelles pratiques ; » ;

f) il est inséré un 6° rédigé comme suit : « 6° la numérisation et la robotisation : l'investissement permet une évolution des pratiques par l'automatisation, la numérisation et la robotisation. »

Dans l'article 12, § 2, du même arrêté, le mot « cinq » est remplacé par le mot « six ».

Art. 9. Dans le même arrêté, l'intitulé du chapitre 6 est remplacé par ce qui suit :

« Chapitre 6. Aides aux investissements dans la transformation ou la commercialisation de produits agricoles en produits agricoles et en produits non agricoles ainsi que dans la diversification non agricole »

Art. 10. Dans l'article 16 du même arrêté, le § 2 est remplacé par ce qui suit :

« § 2. La pondération des critères de sélection est définie à l'annexe 2, chapitre 4 lorsque le demandeur est une entreprise de transformation et de commercialisation dans le secteur

agroalimentaire. La cotation dépend de la satisfaction aux critères relatifs au demandeur, à l'exploitation et à l'investissement suivants :

- 1° la présence de personnel salarié enregistré auprès de l'Office National de Sécurité sociale ;
- 2° l'exploitation se situe en zone rurale, en zone semi-rurale ou en zone non rurale ;
- 3° la création d'activité : l'entreprise crée un nouveau siège d'exploitation ;
- 4° l'un des membres au moins cotise d'un cluster ou d'un pôle compétitivité ;
- 5° l'exploitation est consacrée à la production biologique, totale ou partielle, ou en conversion.

Lorsque le demandeur est une SCTC, la pondération des critères de sélection est définie à l'annexe 2, chapitre 2. ».

Art. 11. Dans l'article 19, du même arrêté les modifications suivantes sont apportées :

- 1° dans le § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 3°, le mot « naturelle » est remplacé par le mot « naturelles » ;
- 2° dans le § 1^{er}, alinéa 2, les mots « à l'issue » est remplacé par les mots « à l'issue ».

Art. 12. À l'annexe 2 du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

- 1° l'intitulé du chapitre 1^{er} est remplacé par ce qui suit :

« Critères de sélection relatifs au demandeur, à l'exploitation et à l'investissement » ;

- 2° le chapitre 3 est remplacé par ce qui suit :

<u>Critères de sélection</u>	<u>Points attribués</u>
L'exploitation se situe : - EN ZONE RURALE ; - EN ZONE SEMI-RURALE.	3 2
L'entreprise est : - UNE MICRO-ENTREPRISE (≤ 10 salariés) ; - UNE PETITE ENTREPRISE (> 10 salariés et ≤ 50 salariés) ; - UNE MOYENNE ENTREPRISE (> 50 salariés et ≤ 250 salariés).	3 2 1
L'ancienneté de l'entreprise : - MOINS D'UN AN ; - ENTRE UN ET CINQ ANS ; - PLUS DE CINQ ANS.	3 2 0
Performance environnementale : OUI NON	3 0
Innovation : OUI NON	3 0
Numérisation et robotisation : OUI NON	3 0

- 3° le chapitre 4 est remplacé par ce qui suit :

<u>Critères de sélection</u>	<u>Points attribués</u>
Personnel salarié enregistré auprès de l'ONSS : OUI NON	3 0
L'exploitation se situe : - EN ZONE RURALE ; - EN ZONE SEMI-RURALE ; - EN ZONE NON-RURALE.	3 2 0
Création d'activité : OUI	3

NON	0
Membre cotisant d'un cluster ou d'un pôle compétitivité :	
OUI	3
NON	0
La production est :	
- EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE OU EN QUALITÉ DIFFÉRENCIÉE ;	5
- EN CONVERSION.	4

Art. 13. Dans le même arrêté, l'annexe n°3 est remplacée par ce qui suit :
« Annexe n°3. Investissements productifs admissibles

M / I	Prod	Div agricole	Div non-agri	CUMA	SCTC	PME-TC Agro	PME-TC Sylvi	Digitalisation	AV	Climat	Ressources naturelles	Biodiversité	RE	PQ	Innovation sylvi	Robot/Numérisation sylvi	Environnement	Listes de matériel/équipement	Classe/ Largeur (m)	Montant forfaitaire
M							x											Abatteuse - Ebrancheuse	4 roues motrices	250 000 €
M							x											Abatteuse - Ebrancheuse	6 roues motrices	373 000 €
M							x											Abatteuse - Ebrancheuse	8 roues motrices	409 000 €
M							x										x	Abatteuse - Ebrancheuse : huiles bio et/ou largeur des pneus =>70cm	4 roues motrices	250 000 €
M							x										x	Abatteuse - Ebrancheuse : huiles bio et/ou largeur des pneus =>70cm	6 roues motrices	373 000 €
M							x										x	Abatteuse - Ebrancheuse : huiles bio et/ou largeur des pneus =>70cm	8 roues motrices	409 000 €
M							x											Accessoire abatteuse		19 000 €
M							x											Accessoire abatteuse : tête d'abatteuse		88 500 €
M							x								x			Accessoire débusqueur/débardeuse		32 000 €
M							x											Accessoire klemmbank		5 000 €
M							x								x			Accessoire pelle : batonneuse fougère		7 000 €
M							x								x			Accessoire pelle : broyeur à marteaux		16 000 €
M							x								x			Accessoire pelle : lames de déssouchage		5 300 €
M							x								x			Accessoire pelle : pince à bois		1 600 €
M							x								x			Accessoire pelle : pioche herse		3 200 €
M							x								x			Accessoire pelle : scarificateur réversible		3 600 €
M							x								x			Accessoire pelle : sous soleurs multifonction avec peigne		3 700 €
M							x											Accessoire remorque forestière : benne		9 800 €
M							x											Accessoire remorque forestière : grapin		8 860 €
M	x																	Accessoires : bac désileur-mélangeur-distributeur		12 513 €
M	x			x	x													Accessoires : bac godet ou pelican		2 200 €
M	x			x														Accessoires : bac hacheur betterave		8 250 €
M	x			x	x													Accessoires : balayeuse hydraulique		3 300 €
M	x			x	x													Accessoires : chargeur frontal tracteur <=70cv		5 000 €
M	x			x	x													Accessoires : chargeur frontal tracteur >70cv		13 200 €
M	x			x														Accessoires : enfonce pieux hydraulique		5 500 €
M	x			x				x	x				x					Accessoires : interface de guidage (translateur et caméra)		17 200 €

M	x			x	x													Accessoires : mat de levage pour tracteur		7 700 €
M						x												Accessoires : Montage grue sur camion		125 000 €
M	x			x														Accessoires : pince à ballots		2 200 €
M	x			x	x													Accessoires : relevage avant		2 200 €
M	x			x		x		x		x								Accessoires : taille haie-barre de coupe ou débroussailluse		8 800 €
M	x			x														Accessoires enjambeur : outil de pulvérisation		13 530 €
M						x										x		Accessoires pneus tracteur forestier (chaines par paire)	la paire	3 150 €
M						x										x		Accessoires pneus forestiers (tracks)	la paire	8 000 €
M	x			x				x	x									Accessoires tonneau à lisier : rampe d'injection		19 580 €
I	x				x													Aménagement (ligne de traitement)	/m	3 452 €
I	x				x								x					Aménagement (ligne de traitement) - Produit de qualité	/m	3 452 €
I	x																	Aménagement des abords/Zone bétonnée	/m²	48 €
I	x		x										x					Aménagement ferme pédagogique ou sociale	/m²	571 €
I	x					x							x					Aménagement serre en verre	/m²	50 €
I	x												x					Aménagement serre en verre hydroponie	/m²	100 €
I	x												x					Aménagement/équipement de bâtiment d'élevage (autre élevage)	/m²	110 €
I	x												x					Aménagement/équipement de bâtiment multifonction	/m²	110 €
I	x												x					Aménagement/équipement de bergerie (ovin-caprin)	/m²	116 €
I	x												x					Aménagement/équipement de porcherie	/m²	136 €
I	x												x	x				Aménagement/équipement de porcherie - Produit de qualité	/m²	136 €
I	x												x					Aménagement/équipement d'écurie de chevaux d'élevage (hors manège et pension)	/m²	129 €
I	x												x					Aménagement/équipement d'élevage de poules pondeuses ou poulettes ou reproducteurs	/m²	187 €
I	x												x	x				Aménagement/équipement d'élevage de poules pondeuses ou poulettes ou reproducteurs - Produit de qualité	/m²	187 €
I	x												x					Aménagement/équipement d'élevage de volailles d'engraissement	/m²	139 €
I	x												x	x				Aménagement/équipement d'élevage de volailles d'engraissement - Produit de qualité	/m²	139 €
I	x												x					Aménagement/équipement d'étable bovins	/m²	119 €
I	x			x	x		x											Aménagement de bâtiment (hors élevage)	/m²	101 €
I	x			x	x		x											Aménagement de bâtiment (toiture)	/m²	74 €
M	x												x					Andaineur	Simple	8 525 €
M	x			x									x					Andaineur	Double	22 000 €
M				x									x					Andaineur	Quadruple	48 000 €
M	x			x									x					Andaineur à tapis		32 320 €
M	x												x					Aplatisseur	6=< Puissance <15KW	5 500 €
M	x				x								x					Aplatisseur	Puissance >= 15KW	20 075 €
M	x																	Aquaponie - Aérateur des eaux - soufflante puissance >1 Kw + diffuseur	unité	1 500 €
I	x																	Aquaponie - Bassin d'élevage GRP polyester/fibre de verre	/m3	400 €
M	x																	Aquaponie - Chauffage eaux - thermoplongeur puissance <= 9Kw	unité	400 €

M	x														Aquaponie - Chauffage eaux - thermoplongeur puissance > 9Kw	unité	1 000 €
M	x														Aquaponie - Cuve de transport de poissons	>= 500L	750 €
M	x														Aquaponie - Nourrisseur automatique poissons	unité	250 €
M	x														Aquaponie - Pompe à eaux - capacité >= 30 m3/h	unité	1 000 €
I	x														Aquaponie - Traitement des eaux - Bassin décantation cyclindroconique GRP		300 €
I	x														Aquaponie - Traitement des eaux - stérilisateur UV capacité > 20 m3/h	/m3/h de capacité	120 €
I	x														Aquaponie - Traitement des eaux - tambour filtrant, capacité <= 50m3/h	/m3/h de capacité	160 €
I	x														Aquaponie - Traitement des eaux - tambour filtrant, capacité > 50 m3/h	/m3/h de capacité	100 €
I	x							x	x			x			Armature et filet (antigrêle, brise vent)	/m²	8 €
I	x							x	x						Armature et filet brise vent pour étable avec gestion automatisée	/m²	100 €
M	x			x											Arracheuse à mottes sur tracteur		38 700 €
M				x											Arracheuse automotrice (Pdt, betteraves, chicorées, chicons)	>= 3 rangs	396 835 €
M				x											Arracheuse automotrice d'arbres		50 000 €
M	x														Arracheuse trainée (Pdt, betteraves, chicorées, chicons)	1 rang	46 552 €
M	x			x											Arracheuse trainée (Pdt, betteraves, chicorées, chicons)	2 rangs	169 125 €
M	x									x					Assistance récolte		7 150 €
M	x														Atomiseur entraîné par prise de force	400L =< capacité =< 600 L	5 214 €
M	x			x											Atomiseur entraîné par prise de force	capacité > 600L	9 350 €
M	x			x											Auto-chargeuse		86 680 €
I								x		x					Bac de rétention phyto (nettoyage)	/m²	44 €
M	x			x	x										Bande transporteuse mobile/Sauterelle/Répartisseur de tas mobile	/m	1 802 €
M	x			x											Bascule/Cage de contention (mobile ou fixe)		5 060 €
M	x					x									Benne 3 points hydraulique		2 250 €
M	x									x					Bétaillère voiture	2 essieux	10 880 €
M	x									x					Bétaillère	1 essieu	29 480 €
M	x			x						x					Bétaillère	2 essieux	41 800 €
M						x							x		Billoneur forestier		38 000 €
M	x			x				x	x	x					Bineuse horticole dans le rang guidage automatique	=> 6 éléments	99 000 €
M	x			x				x	x	x					Bineuse horticole pour passe pieds		27 000 €
M	x			x			x	x	x	x					Bineuse interligne guidage automatique caméra	=> 4 éléments	40 920 €
M	x			x			x	x	x	x					Bineuse interligne guidage automatique ultrasons	=> 4 éléments	29 920 €
M	x			x				x	x	x					Bineuse/Desherbeur mécanique/Sarclouse	=> 4 éléments < 12 éléments	7 920 €
M	x			x				x	x	x					Bineuse/Desherbeur mécanique/Sarclouse	=> 12 éléments	22 000 €
M						x									Blindage pour mini pelle		3 000 €
M						x									Blindage pour tracteur forestier (arceaux de protection)		12 035 €

M	x				x													Botteuse-ficeuse		4 000 €
M						x							x					Broyeur à plaquettes forestières (sur remorque ou automoteur)		275 000 €
M	x					x		x		x								Broyeur de branches	diametr e branche s min 60mm	2 545 €
M						x		x		x								Broyeur de branches automoteur avec rouleau ameneur	diametr e branche s min 100mm	13 200 €
M						x		x		x								Broyeur de branches avec rouleau ameneur	diametr e branche s min 100mm	9 400 €
M						x		x		x								Broyeur forestier automoteur	Min 140 CV	300 000 €
M						x		x		x								Broyeur forestier pour tracteur	70 ≤120cv	15 320 €
M						x		x		x								Broyeur forestier pour tracteur	> 120cv	31 000 €
M						x	x	x		x								Broyeur forestier télécommandé		60 000 €
M	x			x														Butteuse-plastifieuse	largeur de travail max. 110cm	8 000 €
M					x		x											Camion pour semi-remorque		82 500 €
M	x			x														Chargeur compact/Nettoyeur d'étable	<50cv	35 387 €
M	x			x														Chargeur compact/Nettoyeur d'étable	50cv=< puissanc e <75CV	49 192 €
M	x			x														Chargeur compact/Nettoyeur d'étable	>=75cv	65 186 €
M	x																	Charrue	= 3 socs	11 000 €
M	x																	Charrue	= 4 socs	19 635 €
M	x			x														Charrue	= 5 socs	24 750 €
M	x			x														Charrue	>=6 socs	32 505 €
M						x												Charrue forestière	<= 5 élément s	17 000 €
M						x												Charrue forestière	> 5 élément s <= 8 élément s	40 000 €
M						x												Charrue forestière	> 8 élément s	52 000 €
M	x			x				x		x								Chenilles	Les 4	60 500 €
M						x										x		Cheval de trait formé au débordage et débouffé		3 500 €
M					x													Clark		27 500 €
M	x			x												x		Combiné herse étrille et semoir		17 347 €
M	x			x												x		Combiné herse rotative et semoir		34 909 €
M	x			x												x		Combiné presse-enrubaneuse		83 996 €
M						x										x		Combiné tronconneuse-fendeuse-tapis		18 650 €
I	x			x	x	x										x		Construction bâtiment agricole (multifonction)	/m²	220 €
I	x															x		Construction bâtiment d'élevage (autre élevage ou plusieurs espèces sous le même toit)	/m²	220 €
I	x															x		Construction de bergerie (ovin-caprin)	/m²	231 €
I	x															x		Construction d'écurie chevaux d'élevage (hors manège et pension)	/m²	259 €

I	x													x						Construction d'élevage de poules pondeuses ou poulettes ou reproducteurs	/m²	374 €
I	x													x						Construction d'élevage de volailles d'engraissement	/m²	277 €
I	x													x	x					Construction d'élevage de volailles d'engraissement - Produit de qualité	/m²	277 €
I	x													x						Construction d'étable bovins	/m²	238 €
I	x																			Construction de clôture anti-sanglier pour mesure sanitaire	/m	17 €
I	x		x											x						Construction ferme pédagogique ou sociale	/m²	1 141 €
I	x			x	x		x													Construction hangar de stockage/Remise matériel	/m²	202 €
I	x			x	x		x								x					Construction hangar de stockage/Remise matériel - Produit de qualité	/m²	202 €
I	x				x	x								x						Construction ou aménagement espace frigorifique : diversification agricole	/m²	578 €
I	x				x	x								x	x					Construction ou aménagement espace frigorifique : diversification agricole - Produit de qualité	/m²	578 €
I	x		x		x		x							x						Construction ou aménagement espace frigorifique : diversification non-agricole/sylvicole	/m²	578 €
I	x													x						Construction porcherie	/m²	272 €
I	x													x	x					Construction porcherie - Produit de qualité	/m²	272 €
I	x						x							x						Construction serre en verre	/m²	100 €
I	x													x						Construction serre en verre hydroponie	/m²	200 €
I	x																			Cornadis	/m	100 €
M						x									x					Cover crop forestier ("charrues à disques")		17 400 €
M	x			x																Cultirateau maraîcher	>= 1,25m	12 550 €
M				x					x	x										Cureuse de fossé		12 117 €
M	x						x		x		x									Débrousaillouse latérale à fil	Un seul coté	5 005 €
M	x						x		x		x									Débrousaillouse latérale à fil	Droite et gauche	10 208 €
M						x									x					Débusqueur/Débardeuse (câble/pince)		275 000 €
M						x									x			x		Débusqueur/Débardeuse (câble/pince) huiles bio et/ou largeur des pneus =>70cm		275 000 €
M						x									x					Débusqueur/Débardeuse (grue : pince sur flèche mobile)		400 000 €
M						x									x			x		Débusqueur/Débardeuse (grue : pince sur flèche mobile) huiles bio et/ou largeur des pneus =>70cm		400 000 €
M	x								x		x									Déchaumeuse/Cultivateur/Covercrop	1,5m < l < 2m	4 550 €
M	x			x					x		x									Déchaumeuse/Cultivateur/Covercrop	2m <= l < 3m	6 930 €
M	x			x					x		x									Déchaumeuse/Cultivateur/Covercrop	3m <= l < 4 m	16 500 €
M	x			x					x		x									Déchaumeuse/Cultivateur/Covercrop	>= 4m	28 600 €
M						x								x						Deck alimentation pour combiné		5 590 €
M	x								X											Décompacteur à dents ou sous-soleuse à dents	<4 dents	4 400 €
M	x			x					x											Décompacteur à dents ou sous-soleuse à dents	>= 4 dents	6 600 €
M	x						x		x		x									Défaneuse mécanique/broyeur ou tondeuse de prairie	<=1,5m	3 5

M	x			x									X				Dériveuse à balle		7 700 €
M	x			x					x		x						Désherbeur mécanique avec travail du sol au pied des arbres (2 lignes gauche et droite)		14 500 €
M	x			x					x		x						Désherbeur mécanique avec travail du sol au pied des arbres (une ligne)		7 250 €
M	x			x					x		x						Désherbeur mécanique hydraulique avec travail du sol au pied des arbres (2 lignes gauche et droite)		28 290 €
M	x													x			Désileuse portée (avec ou non pailleuse)		11 000 €
M	x													x			Désileuse trainée (avec ou non pailleuse)		27 607 €
M	x			x	x				x	x	x						Déterreur mobile		110 208 €
I	x							x		x				x			Dispositif anti gel : Frostguard ou tour anti-gel		11 611 €
M	x																Distributeur à engrais porté	< 1T	3 400 €
M	x			x													Distributeur à engrais porté	=>1T	10 330 €
M	x			x				x	x	x	x						Distributeur à engrais porté avec système pesée DPA intégré	=>1T	19 943 €
M	x																Distributeur automateur d'aliments		20 900 €
M	x			x					X								Ecimeuse		21 692 €
M	x			x					X								Ecimeuse/rogneuse pour vignes		15 800 €
I	x								x	x				X			Energie renouvelable professionnelle (inférieure ou égale à 10 KW) : biométhanisation	/KWc	11 484 €
I	x								x	x				X			Energie renouvelable professionnelle : éolienne	/KWc et plafonné aux KWc max que l'ondeur accepte à l'entrée	10 879 €
I	x								x	x				X			Energie renouvelable professionnelle : panneaux photovoltaïques	/KWc des panneaux et plafonné aux KWc max que l'ondeur accepte à l'entrée	1 364 €
M	x			x													Enjambeur 2 rangs (1 ligne de plantation)	>= 50cv	51 040 €
M	x			x													Enjambeur 3 rangs (2 lignes de plantation)	50cv< puissance <75CV	70 180 €
M	x			x													Enjambeur 3 rangs (2 lignes de plantation)	75cv< puissance <100CV	86 130 €
M	x			x													Enjambeur 3 rangs (2 lignes de plantation)	>= 100CV	97 240 €
M	x			x													Enrubaneuse		18 370 €
M				x													Ensileuse automotrice à maïs		250 000 €
M	x													x			Epandeur à fumier		31 900 €
M				x										x			Epandeur à fumier	> 12 m³	37 945 €
M								x	x							x	Exosquelette		4 000 €
M								x						x			Fagoteuse	min 1 stère	1 760 €
M	x													x			Faneuse	<= 6 toupies	11 000 €
M	x			x										x			Faneuse	> 6 toupies	15 169 €

M	x												x				Faucheuse (latérale/frontale)		13 038 €
M	x			x									x				Faucheuse frontale+papillon double arrière		42 174 €
M	x			x									x				Faucheuse-conditionneuse		17 710 €
M								x									Fendeuse	hydraulique (min 35cv)	3 650 €
M								x									Fendeuse	électrique (min 5,5kw)	3 950 €
M								x									Fendeuse avec treuil	hydraulique (min 35cv)	4 900 €
M								x									Fendeuse horizontale hydraulique		14 250 €
M					x												Gerbeur électrique	min 2m hauteur	5 000 €
I	x						x		x		x		x				Gestion climatique de la serre : bassin de rétention ou citerne d'eau de pluie	/m³	90 €
M	x						x	x	x		x		x				Gestion climatique de la serre : ordinateur et programme de gestion + station météo		16 000 €
I	x						x		x		x		x				Gestion climatique de la serre : système d'ombrage et thermique	/m² (min 1000m²)	27 €
M	x						x		x		x						Gyrobroyeur avec déport latéral		7 711 €
M							x		x		x						Gyrobroyeur d'accotement-arraseuse		14 900 €
M							x										Grabin de débardage sur prise arrière tracteur		3 575 €
I	x				x	x							x				Groupe frigorifique pour stockage légumes et produits frais	/m³ du local réfrigéré	19 €
M	x			x									x				Groupeur de petites balles		85 100 €
M	x			x									x				Groupeur de grosses balles		48 900 €
M	x			x									x				Groupeur autochargeur de grosses balles		115 500 €
M							x										Grue		78 444 €
I	x				x		x		X				x				Hall de séchage pour vrac	/m²	498 €
I	x				x		x		X				x	x			Hall de séchage pour vrac - Produit de qualité	/m²	498 €
M	x			x					x		x						Herse étrille		14 597 €
M	x																Herse rotative/Cultivateur rotatif/Fraise	1,5< l <3m	6 500 €
M	x			x													Herse rotative/Cultivateur rotatif/Fraise	>=3m	16 500 €
M	x			x					x		x						Houe rotative		13 750 €
M	x						x						X				Informatique professionnelle : DAC (installation complète)		7 745 €
M	x						x						X				Informatique professionnelle : DAL (installation complète)		12 650 €
M	x						x						x				Informatique professionnelle : système de détection de chaleur et/ou de vélage		9 175 €
I	x				x				x	x	x		x				Installation de potabilisation de l'eau		27 000 €
M	x			x					x		x						Jantes et pneus basse pression	La paire	7 906 €
I							x								x		Kit de franchissement de cours d'eau		10 000 €
M							x										Klemmbank	>=1,75 m2	32 000 €
M							x										Lame forestière		3 260 €
M	x			x													Lame souleveuse vibrante		4 400 €
M	x				x								x				Laveuse légumes		5 786 €
M	x												x				Laveuse-écaleuse (noix)		5 357 €
M	x			x													Machine à déplanter à racines nues, sur tracteur		20 650 €

M	x			x									x				Mélangeuse distributrice trainée (avec ou sans pailleuse)		40 150 €
M						x											Mini-pelle	<= 30cv	37 500 €
M						x											Mini-pelle	30cv< puissance =<55cv	65 000 €
M						x											Mini-pelle	>55cv	84 000 €
M	x																Mixer à lisier mobile		6 050 €
M				x													Moissonneuse batteuse		214 983 €
M	x			x													Motoculteur avec fraise	12 cv , largeur de travail 80cm	1 900 €
M	x																Niche à veaux	/places	682 €
M	x												x				Pailleuse distributrice portée		16 500 €
M	x												x				Pailleuse distributrice trainée		22 000 €
M	x				x												Palox (pièce)		110 €
M						x											Pelleteuse		113 000 €
I	x							x		x	x						Plantation fruitier : surgreffage	par arbre	8 €
I	x																Plantation fruitier basse tige	par pied (min 500 arbres)	9 €
I	x							x									Plantation fruitier demi tige	par arbre (min 50 arbres)	105 €
I	x							x		x	x						Plantation fruitier haute tige	par arbre (min 50 arbres)	114 €
I	x							x		x	x		x				Plantation fruitier haute - Produit de qualité	par arbre (min 50 arbres)	114 €
I	x																Plantations vignes	par pied (min 500 pieds)	7 €
I	x												x				Plantations vignes - Produit de qualité	par pied (min 500 pieds)	7 €
M	x			x													Planteuse arbres	2 rangs	10 000 €
M	x			x			x	x									Planteuse arbres Système d'autoguidage GPS	2 rangs	20 000 €
M	x			x													Planteuse PdT		44 000 €
M	x			x									x				Planteuse PdT - Produit de qualité		44 000 €
M	x			x													Planteuse PdT combiné travail du sol		93 500 €
M	x			x									x				Planteuse PdT combiné travail du sol - Produit de qualité		93 500 €
M	x																Planteuse-repiqueuse	2 rangs	4 000 €
M	x																Planteuse-repiqueuse	3 rangs	6 000 €
M	x			x													Planteuse-repiqueuse	4 rangs	7 000 €
M	x			x													Planteuse-repiqueuse	5 rangs	8 000 €
M	x			x													Plateforme/passerelle automotrice		27 500 €
M	x			x													Plateforme/passerelle automotrice avec allongement latéral	levage <3m	34 650 €
M	x			x													Plateforme/passerelle automotrice avec allongement latéral	levage >=3m	46 750 €
M	x			x				x	x								Plateforme/passerelle automotrice électrique avec allongement latéral	panneaux photovoltaïques	63 250 €

I	x				x													Pont bascule		31 876 €
M						x								x				Porteur hippomobile		15 000 €
M						x												Porteur-débardeuse/débusqueur	8t =< capacité <12t	256 000 €
M						x												Porteur-débardeuse/débusqueur	12t =< capacité de chargement <=18t	285 000 €
M						x												Porteur-débardeuse/débusqueur	>18t	410 000 €
M						x										x		Porteur-débardeuse/débusqueur huiles bio et/ou largeur des pneus =>70cm	8t =< capacité <12t	256 000 €
M						x										x		Porteur-débardeuse/débusqueur huiles bio et/ou largeur des pneus =>70cm	12t =< capacité de chargement <=18t	285 000 €
M						x										x		Porteur-débardeuse/débusqueur huiles bio et/ou largeur des pneus =>70cm	>18t	410 000 €
I	x							x		x			x					Poulailler mobile	/places poules plein air	150 €
M	x			x									x					Presse balles carrées		111 375 €
M	x			x									x					Presse balles rondes		44 000 €
M	x			x									x					Presse petits balles	ballots < 40kg	26 279 €
M	x																	Pulvérisateur à hélice		33 000 €
M	x			x														Pulvérisateur à rampe porté	400L=< capacité =< 1600 L	20 000 €
M				x														Pulvérisateur automoteur		207 500 €
M	x			x			x	x		x			x					Pulvérisateur de précision (smart/spot spraying)		116 000 €
M	x			x														Pulvérisateur porté	>1600 L	36 300 €
M	x			x														Pulvérisateur trainé	>1600 L	52 800 €
M	x			x														Pulvérisateurs à hélice avec faucheuse		46 750 €
M	x																	Pulvérisateurs à lance sur roues motorisés ou atomiseur trainé motorisé	capacité de 150 à 400 L	4 700 €
M				x														Retourneuse lin ou chanvre		79 200 €
M				x														Récolteuse lin ou chanvre		250 000 €
M	x			x														Récolteuse de plant d'arbre		30 000 €
M	x			x														Récolteuse haricots		48 400 €
M	x			x				x	x	x			x					Régénérateur de prairie/Aérateur de prairie/Ebouseuse	<= 6 m	5 610 €
M	x																	Remorque (benne)	1 essieu	16 500 €
M	x			x	x													Remorque (benne)	2 essieux	33 536 €
M	x			x	x													Remorque (benne)	3 essieux	62 722 €
M						x												Remorque auto-suveuse directionnnelle	2 essieux hydrauliques	75 000 €
M						x												Remorque auto-suveuse directionnnelle	3 essieux hydrauliques	115 000 €
M						x										x		Remorque auto-suveuse directionnnelle - roues jumelées	2 essieux hydrauliques	75 000 €
M						x										x		Remorque auto-suveuse directionnnelle - roues jumelées	3 essieux	115 000 €

[illegible]

M	x			x	x	x											Remorque plateau/charriot (semi-portée ou trainé)	>= 8m	14 960 €
M						x									x		Remorque porte engin	>= 10m, 2 essieux	55 000 €
M						x									x		Remorque porte engin	>= 10m, 3 essieux	65 000 €
M						x									x		Remorque porte engin, essieux à direction hydraulique	>= 10m, 2 essieux	95 000 €
M						x									x		Remorque porte engin, essieux à direction hydraulique	>= 10m, 3 essieux	120 000 €
M	x					x											Remorque voiture double essieu freinée	long min 4,5m	6 600 €
M	x				x												Remplisseur de pallox		20 900 €
M	x																Rempoteuse à pots	min 1200 pots/h	19 190 €
I	x					x						x					Robot de traite		148 500 €
I	x					x						x					Robot de traite double		220 000 €
I	x					x						x					Robot distributeur alimentation		169 400 €
M	x											x					Robot nettoyeur		13 475 €
M	x											x					Robot repousseur alimentation		15 950 €
M						x											Rogneuse de souche à disque	Min 65CV	23 700 €
M	x																Rotobèche	1m<= l <1,5m	4 500 €
M	x			x													Rotobèche	>=1,5m	11 660 €
M	x			x				x		x							Rouleau/Tasse-avant		8 305 €
I	x							x			x						Rucher	/ruche ; min 25 ruches	165 €
I	x																Salle de traite fonctionnelle (installation laitière et tank-refroidisseur)	/place	7 123 €
M	x											x					Salle de traite mobile	/place	5 670 €
M	x				x												Sapin de Noël : combiné emballeuse-palletiseur automatique		26 500 €
M	x				x												Sapin de Noël : emballeuse automatique hydraulique		6 500 €
M	x				x												Sapin de Noël : palletiseur		20 000 €
M	x				x												Sapin de Noël : tailleuse de pied		6 000 €
I	x				x							x					Séchoir compact pour balles	/m²	953 €
I	x				x							x	x				Séchoir compact pour balles - Produit de qualité	/m²	953 €
M					x	x	x										Semi-remorque frigo		93 000 €
M	x				x				x	x	x						Semoir engrais verts		2 750 €
M	x				x												Semoir multigraines ou précision monograine ou maraicher	=<1,5m	6 000 €
M	x				x												Semoir multigraines ou précision monograine ou maraicher	>1,5m	20 900 €
M	x				x				x	x	x	x					Semoir pour semis direct sans travail du sol ou pour semis simplifié (avec travail du sol/sans labour)	l = 3m	43 687 €
M	x				x				x	x	x	x					Semoir pour semis direct sans travail du sol ou pour semis simplifié (avec travail du sol/sans labour)	l > 3m	74 800 €
M	x				x				x	x	x						Semoir sur-semis pour rénovation de prairies		27 500 €
I	x					x							x				Serre multichapelle plastique	/m²	40 €
I	x					x							x				Serre tunnel à bord rond	min 5m de large, min 50m de long , /m²	8 €

I	x					x						x				Serre tunnel à bords droit fixe avec portes	min 5m de large, min 50m de long, /m²	12 €
I	x					x						x				Serre tunnel avec portes et ventilation latérale relevable mécaniquement	min 5m de large, min 50m de long, /m²	26 €
I	x															Silo couloir	/m²	78 €
I	x				x											Silo tour	>=10 m³, /m³	293 €
M						x										Sous soleuse forestière (tracteur)		9 400 €
M	x			x				x		x						Système de télégonflage		9 312 €
M	x			x		x	x	x	x	x		x			x	Systèmes de guidage "GPS" ou système de guidage non-attaché aux machines (utilisable pour plusieurs machines)	précision =< 5cm	19 942 €
M	x			x		x	x	x	x	x		x			x	Systèmes de guidage "GPS" ou système de guidage non-attaché aux machines (utilisable pour plusieurs machines)	5cm < précision =<15 cm	10 000 €
M	x			x		x	x	x	x	x		x			x	Systèmes de guidage "GPS" ou système de guidage non-attaché aux machines (utilisable pour plusieurs machines)	précision > 15cm	4 500 €
I	x															Tank-Refroidisseur	/1000l	3 465 €
M						x						x				Tapis monte bois motorisé	min 2m hauteur	3 000 €
M	x															Taxi-lait	> 150 lt	6 868 €
M	x			x	x											Télescopique (bras et cabine décentrés)		83 050 €
M						x										Tete grapin hydraulique		1 295 €
M						x										Tete grapin hydraulique avec lame		4 835 €
M	x															Tonneau à eau		6 050 €
M	x			x				x	x	x		x				Tonneau à lisier avec injecteurs		76 450 €
M	x															Tonneau à lisier avec palette/pendulaire	<= 9 m³	12 183 €
M	x			x												Tonneau à lisier avec palette/pendulaire	> 9 m³	23 100 €
M	x					x										Tracteur	30cv =< puissance =<50cv	19 800 €
M	x					x										Tracteur	50cv < puissance =<90cv	41 800 €
M	x			x	x	x										Tracteur	90cv < puissance =<120cv	64 240 €
M	x			x	x	x										Tracteur	120cv < puissance =< 150CV	85 800 €
M	x			x	x	x										Tracteur	> 150CV	103 400 €
M	x			x	x	x			x	x		x				Tracteur au biogaz (méthane)	> 150 CV	173 905 €
M	x			x												Tracteur type "vigneron" ou "fruitier" (largeur max 1,6m)	70cv =< puissance	82 200 €
M	x			x								x				Tracteur type "vigneron" ou "fruitier" (largeur max 1,6m) - Produit de qualité	70cv =< puissance	82 200 €
I	x	x			x	x						x				Transformation et/ou vente (aménagement) : diversification agricole	/m²	512 €
I	x	x			x	x						x	x			Transformation et/ou vente (aménagement) : diversification agricole - Produit de qualité	/m²	512 €

I	x		x		x													Transformation et/ou vente (aménagement) : diversification non-agricole	/m²	512 €
I	x	x			x	x												Transformation et/ou vente (construction): diversification agricole	/m²	1 144 €
I	x	x			x	x												Transformation et/ou vente (construction): diversification agricole - Produit de qualité	/m²	1 144 €
I	x		x		x													Transformation et/ou vente (construction): diversification non-agricole	/m²	1 144 €
M	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : baratte à beurre		10 725 €
M	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : bouchonneuse ou capsuleuse semi-automatique électrique : diversification agricole		5 280 €
M	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : bouchonneuse ou capsuleuse semi-automatique électrique : diversification agricole - Produit de qualité		5 280 €
M	x		x		x													Transformation et/ou vente : bouchonneuse ou capsuleuse semi-automatique électrique : diversification non-agricole		5 280 €
M	x		x		x													Transformation et/ou vente : combiné pasteurisateur - turbine à glace	/L/h, min 30L/h de capacité	440 €
M	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : conditionneuse emballeuse semi-automatique : diversification agricole		7 150 €
M	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : conditionneuse emballeuse semi-automatique : diversification agricole - Produit de qualité		7 150 €
M	x		x		x													Transformation et/ou vente : conditionneuse emballeuse semi-automatique: diversification non-agricole		7 150 €
I	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : cuve de vinification	/1000L	1 265 €
I	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : cuve de vinification - Produit de qualité	/1000L	1 265 €
I	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : cuve fromagère	/100l	4 180 €
I																		Transformation et/ou vente : cuve fromagère - Produit de qualité	/100l	3 800 €
I	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : distributeur automatique à casiers (non-réfrigéré): diversification agricole	par casier visible	275 €
I	x		x		x													Transformation et/ou vente : distributeur automatique à casiers (non-réfrigéré): diversification non-agricole	par casier visible	275 €
I	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : distributeur automatique à casiers (réfrigéré): diversification agricole	par casier visible	440 €
I	x		x		x													Transformation et/ou vente : distributeur automatique à casiers (réfrigéré): diversification non-agricole	par casier visible	440 €
I	x		x		x													Transformation et/ou vente : distributeur automatique carrousel réfrigéré : diversification non-agricole		11 000 €
I	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : distributeur automatique carrousel réfrigéré: diversification agricole		11 000 €
I	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : ensacheuse à farine	sac de 25kg	18 150 €
I	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : ensacheuse à farine - Produit de qualité	sac de 25kg	18 150 €
M	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : étuve à yaourt	min. 500 pots	8 250 €
M	x	x			x	x												Transformation et/ou vente : lave-bac : diversification agricole		5 940 €
M	x		x		x													Transformation et/ou vente : lave-bac : diversification non-agricole		5 940 €
M	x		x		x													Transformation et/ou vente : machine à pâtes	min 20kg/h	8 250 €

I	x	x			x	x														Transformation et/ou vente : moulin à farine sur pierre	meule 50 cm=< diamètre <100cm	9 460 €
I	x	x			x	x														Transformation et/ou vente : moulin à farine sur pierre	meule >= 100cm	22 000 €
I	x	x			x	x														Transformation et/ou vente : moulin à farine sur pierre - Produit de qualité	meule 50 cm=< diamètre <100cm	9 460 €
I	x	x			x	x														Transformation et/ou vente : moulin à farine sur pierre - Produit de qualité	meule >= 100cm	22 000 €
M	x	x			x	x														Transformation et/ou vente : pasteurisateur : diversification agricole	/L, min 30L de capacité	171 €
M	x		x		x															Transformation et/ou vente : pasteurisateur : diversification non agricole	/L, min 30L de capacité	171 €
M	x	x			x	x														Transformation et/ou vente : presse à fromage pneumatique	par verrin, max 3 verrins	3 190 €
I	x				x	x														Transformation et/ou vente : pressoir pneumatique pour vin	Min 13 kW de puissance	81 880 €
M	x		x		x															Transformation et/ou vente : séchoir à pâtes	min 40kg	7 150 €
M	x	x			x	x														Transformation et/ou vente : tamiseuse à farine		14 850 €
M	x	x			x	x														Transformation et/ou vente : tamiseuse à farine - Produit de qualité		14 850 €
M	x		x		x															Transformation et/ou vente : turbine à glace	/L/h, min 20 L/h	363 €
M	x	x			x	x														Transformation et/ou vente - balance-étiqueteuse : diversification agricole		1 100 €
M	x				x	x														Transformation et/ou vente - balance-étiqueteuse : diversification agricole - Produit de qualité		1 100 €
M	x	x	x		x															Transformation et/ou vente - balance-étiqueteuse : diversification non-agricole		1 100 €
M	x				x															Transpalette électrique		2 860 €
M						x														Treuil à commande électrohydraulique	traction <8,5t	5 950 €
M						x														Treuil à commande électrohydraulique	traction >= 8,5t	8 300 €
M						x														Treuil à commande manuelle		2 280 €
M				x					x		x	x								Trieur à grains mobile pour cultures associées		89 000 €
M	x	x			x	x														Véhicule utilitaire : remorque réfrigérée : diversification agricole		7 211 €
M	x		x		x		x													Véhicule utilitaire : remorque réfrigérée : diversification non-agricole/sylvicole		7 211 €
M	x	x			x	x														Véhicule utilitaire réfrigéré : diversification agricole		24 424 €
M	x		x		x		x													Véhicule utilitaire réfrigéré : diversification non-agricole/sylvicole		24 424 €
M	x			x																Vendangeuse		160 000 €
I	x																			Ventilateur/Extracteur d'air	par ventilateur (min 450m3/min)	540 €

AV = Architecture verte

RE = résilience économique

TC = transformation et/ou commercialisation »

Art. 14. Dans le même arrêté, l'annexe n°4 est remplacée par ce qui suit :

« Annexe n°4. Investissements non-productifs admissibles

M/I	Prod	CUMA	SCTC	PME-TC Agro	PME-TC Sylvi	AV	climat	ressources naturelles	biodiversité	RE	Etude hydrologique à l'échelle du bassin	Présence d'axe de ruissellement	Permis d'urbanisme	Etude de dimensionnement	Listes de matériel/équipement	Classe/ Largeur (m)	Montant forfaitaire
I	x					x	x	x	x		x		x		Aménagement des exutoires de drains (max 1.000 €/drain)	/m² max 1000€	10 €
I	x					x	x	x				x			Barrage filtrant/fascine en fagots, h. min 40 cm (par entreprise)	/m	100.0 €
I	x					x	x	x				x			Barrage filtrant/fascine en fagots, h. min 40 cm (par le demandeur)	/m	125.0 €
I	x					x	x	x				x			Barrage filtrant/fascine en paille, h. min 40 cm (par entreprise)	/m	62.5 €
I	x					x	x	x				x			Barrage filtrant/fascine en paille, h. min 40 cm (par le demandeur)	/m	50.0 €
I	x					x	x	x				x			Barrage filtrant/fascine en paille, h. min 40 cm (par entreprise) prolongé par un talus	/m /m	62,5 € 10 €
I	x					x	x	x				x			Barrage filtrant/fascine en paille, h. min 40 cm (par le demandeur) prolongé par un talus	/m /m	50 € 10 €
I	x					x	x	x	x		x		x	x	Bassin de rétention 25 à 200 m³	/m² ; max 2000€	10 €
I	x					x	x	x	x		x		x		Création de fossé à redent: fossé l >= 1 m et P >= 60 cm (€/m) + redent (3/4 h du fossé) avec tuyau DN 160 à 200 (€/unité) : fossé	/m	15 €
I	x					x	x	x	x		x		x		Création de fossé à redent: fossé l >= 1 m et P >= 60 cm (€/m) + redent (3/4 h du fossé) avec tuyau DN 160 à 200 (€/unité) : redent	/redent	125 €
I	x					x	x	x	x		x		x		Création de fossé ouvert, l et P >= 50 cm	/m	10 €
I	x					x	x	x	x		x		x	x	Création de noues, l >= 3,5 m et P >= 50 cm, pente 2/1	/m²	5 €
I	x					x	x	x	x		x		x	x	Creusement de mare (talus 12/4, p >= 50 cm avec p centrale >= 1 m; 100m² <= surface < 200m²	/m²	11 €
I	x					x	x	x	x		x		x	x	Creusement de mare (talus 12/4, p >= 50 cm avec p centrale >= 1 m; 200m² <= surface < 300m²	/m²	9 €
I	x					x	x	x	x		x		x	x	Creusement de mare (talus 12/4, p >= 50 cm avec p centrale >= 1 m; 50m² <= surface < 100m²	/m²	12 €
I	x					x	x	x				x			Déplacement entrée de champs: min 5 m de large avec canalisation DN500 mm + empierrement		500 €

I	x					x	x	x			x		x		Déversoir accompagnant le fossé-talus		80 €
I	x					x	x	x	x		x		x		Fossé-talus, h < 50 cm	/m²	8 €

AV = Architecture verte

RE = résilience économique

TC = transformation et/ou commercialisation

Dans le cadre des investissements non-productifs qui sont soumis à un permis d'urbanisme ou à une étude de dimensionnement, le bénéficiaire peut joindre dans sa demande d'aide la preuve qu'il a effectué le permis ou l'étude de dimensionnement à ses frais. Un forfait de 150 euros dans le cadre d'un permis ou un forfait de 500 euros dans le cadre d'une étude de dimensionnement peut être accordé aux bénéficiaires.

Dans le cadre de l'investissement « Déplacement entrée de champs: min 5 m de large avec canalisation DN500 mm + empiérement », une autorisation de l'autorité communale concernée est annexée à la demande d'aide.

Dans le cadre des investissements non-productifs qui sont soumis à la preuve de la présence d'un axe de ruissellement, l'administration effectue une analyse de risque en cas de proximité d'habitation présente à moins de cinquante mètres. ».

Art. 15. Dans le même arrêté, l'annexe n°5, chapitre 2 est remplacée par ce qui suit :

«

M/I	Prod	Div non-agri	CUMA	SCTC	PME-TC Agro	PME-TC Sy/ivi	Digitalisation	AV	Climat	Ressources naturelles	Biodiversité	RE	Listes de matériel/équipement	Classe/ Largeur (m)	Coût simplifié revu
I	x		x	x		x						x	Achat bâtiment agricole (multifonction)	/m²	220 €
I	x											x	Achat bâtiment d'élevage (autre élevage)	/m²	220 €
I	x											x	Achat de bergerie (ovin-caprin)	/m²	231 €
I	x											x	Achat d'écurie chevaux d'élevage (hors manège et pension)	/m²	259 €
I	x											x	Achat d'élevage de poules pondeuses ou poulettes ou reproducteurs	/m²	374 €
I	x											x	Achat d'élevage de volailles d'engraissement	/m²	277 €
I	x											x	Achat d'étable bovins	/m²	238 €
I	x			x	x							x	Achat espace frigorifique : diversification agricole	/m²	578 €
I	x	x		x								x	Achat espace frigorifique : diversification non-agricole	/m²	578 €
I	x		x	x		x							Achat hangar de stockage/Remise matériel	/m²	202 €
I	x											x	Achat porcherie	/m²	272 €
I	x			x	x							x	Transformation et/ou vente (Achat) : diversification agricole	/m²	1 144 €
I	x	x		x								x	Transformation et/ou vente (Achat) : diversification non-agricole	/m²	1 144 €

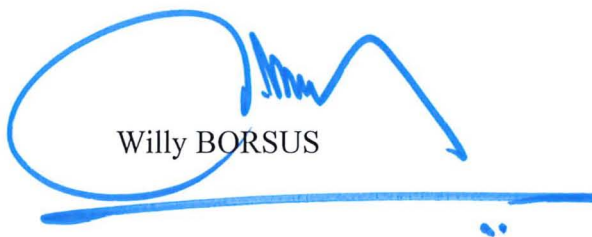
AV = Architecture verte

RE = résilience économique

TC = transformation et/ou commercialisation »

Art. 15. Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} janvier 2024.

Namur, le ... (date).


Willy BORSUS